

# BOURSE DE THÈSE URML BOURGOGNE

Décernée par

**L'UNION REGIONALE DES MEDECINS  
LIBERAUX DE BOURGOGNE**

Objet : Récompenser un travail sur un thème de Médecine Spécialisée  
(hors médecine générale)

**Date Limite du dépôt des dossiers : 31 mars 2010**

Délibération du Jury : au cours du deuxième trimestre 2010

Remise du prix : au siège de l'URML Bourgogne

**Montant  
du prix :  
5 000 €**

**Conditions de Candidatures :**

- Peuvent concourir les étudiants de l'Université de Dijon qui poursuivent le 3ème cycle de médecine spécialisée
- Les sujets de la thèse en médecine spécialisée doivent être axés sur les thèmes suivants :
  - Pathologies ambulatoires prises en charge par des médecins spécialistes libéraux,
  - Exercice libéral de la médecine spécialisée,
  - Place de la médecine libérale dans le système de soins.

**Composition du Jury :**

- Le Président de l'Union Régionale, ou son représentant
- 5 membres de la section spécialiste
- Le président du jury est désigné par la section spécialiste de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Bourgogne

*Le Jury est souverain de ses décisions et aucun recours ne pourra être admis. En cas d'égalité des voix, le Président du Jury aura voix double.*

La section spécialiste de l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Bourgogne s'engage à soutenir le futur thésard dans la réalisation de son travail et, au-delà, dans un esprit de parrainage confraternel.

**Adresser 2 exemplaires papier et un exemplaire électronique du projet de thèse  
au secrétariat de l'URML Bourgogne en mentionnant  
votre nom, prénom, adresse, téléphone, mail, fax.**